

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

Dans la rue :
pour éviter le vol à l'arraché, ne portez pas votre sac à la main mais en bandoulière et côté trottoir, pas côté rue.



Guichet automatique bancaire :
pour retirer de l'argent, préférez les distributeurs installés à l'intérieur de bâtiments que ceux à l'extérieur.

Registre personnes vulnérables :

si vous connaissez une personne vulnérable, n'hésitez pas, avec son consentement, à l'inscrire sur le registre du C.C.A.S. (03.27.49.69.90.).



Des contacts réguliers sont établis avec les personnes inscrites.

Attention : hausse des fraudes bancaires

Des pirates informatiques utilisent des techniques de plus en plus sophistiquées. Ils se font passer pour des agents de l'Assurance Maladie, des impôts ou un conseiller bancaire pour obtenir des informations de votre part et ont ensuite toutes les clés pour intervenir sur les comptes.

CONSEILS :

- ne fournissez jamais aucune information bancaire par téléphone ou par mail à quiconque
- ne cliquez jamais sur les liens reçus par mail ou par sms.

Opération Tranquillité Vacances

Ayez le réflexe lorsque vous vous absentez pour des vacances ou même un week-end, de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances via le portail police de proximité mis en place par la Ville sur aulyezvalenciennes.fr



Ce dispositif vous garantit des visites régulières de la police municipale durant votre absence. Elle vous prévient en cas d'anomalie.

Vous avez la possibilité de vous faire aider pour la création de votre compte sur ledit portail par le conseiller numérique (03.27.49.69.90.) Espace numérique, 2 rue Jacques Prévert.



NUMÉROS UTILES
Police/Gendarmerie : 17
Urgences, même à l'étranger : 112
Police municipale :
03.27.22.18.45.
0. 805. 29. 67. 00.
(n° vert en dehors des heures de bureaux)



LES VOLS PAR RUSE

ET PAR FAUSSE QUALITÉ

Comment ne pas en être victime ?



La fausse qualité et le vol par ruse

Qu'est ce que c'est ?

Des inconnus se prétendant :

- agents opérateurs d'énergie ou de téléphonie
- employés de mairie,
- livreurs,
- couvreurs,
- éboueurs,
- poseurs d'alarme ou de détecteurs de fumée,
- pompiers ou policiers...

se présentent à votre domicile, parfois déguisés, sous un prétexte quelconque

- d'autres peuvent également inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin d'un verre d'eau...



Une fois chez vous, ils tentent de détourner votre attention pour dérober votre argent ou objets de valeur.

Comment vous protéger ?



- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable (viseur optique et/ou entrebailleur).



- N'ouvrez pas en dehors des horaires classiques d'intervention (9 h-17 h).
- Exigez une carte professionnelle, un justificatif de passage ou une attestation d'autorisation de démarchage commercial délivrée par la police municipale avant d'ouvrir.
- N'inscrivez jamais «monsieur ou madame Y» «Veuf ou Veuve Y» sur votre boîte aux lettres, vous donneriez l'information aux personnes malveillantes que vous vivez seul(e).

Si vous faites entrer une personne chez vous

- Suivez-la dans tous ses déplacements.
- Ne la laissez pas sans surveillance.
- Ne révélez surtout pas l'emplacement de vos objets de valeur.
- Ne communiquez jamais votre code, ni les numéros de votre carte bancaire.
- Après le passage d'un inconnu, vérifiez toujours la présence de votre argent et objets de valeur.

Si vous êtes victime d'un vol, que faire ?

- Prévenez immédiatement la police nationale (17).
- Prévenez également la police municipale qui pourra vous conseiller (03.27.22.18.45.)
- Donnez toutes les informations utiles aux policiers : adresse de votre domicile, description des auteurs (la taille, leurs vêtements,...).
- Ne touchez à rien chez vous en attendant l'arrivée de la police
- N'hésitez surtout pas à porter plainte.
- En cas de vol de téléphone, votre opérateur pourra le bloquer à distance, à partir du moment où vous aurez déposé plainte.

